

Longueuil, le 27 juillet 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 27151 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 juin dernier, concernant les lots 4 864 267, 4 863 862 et 4 864 269 du cadastre du Québec à Salaberry-de-Valleyfield. Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

- 7430-0942900
 1. Compte-rendu d'appel du 7 novembre 2014 (5 pages);
 2. Rapport de l'inspection du 4 décembre 2014 (11 pages);
- 7510-0921500
 3. Avis de non-conformité du 29 janvier 2015 (2 pages);
 4. Rapport de l'inspection du 4 décembre 2014 (9 pages);

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (6)

924097 300924149

Intervention SAGO (UE) :

C.R. COG : 16-20141107-3787

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Date de l'appel au COG : 2014-11-07

Heure réception appel : 13h42

Reçu par : Stéphanie Roy-Bourget

Date événement : Depuis 2-3 semaines

Heure événement : Depuis 2-3 semaines

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de la ville : Salaberry-de-Valleyfield

Adresse de l'événement : Articles 53-54 de la L.A.D.

Précisions sur la localisation (point de repère) :

N° de la ville : 70052

Articles 53-54 de la L.A.D.

Milieu touché

1 : Eau

2 : Sol

3 : ----

4 : ----

Présence de cours d'eau à proximité :

non oui Nom(s) : Rivière Saint-Charles

Précisions milieu touché : Polluant sur la terre et poussé vers la rivière

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Type d'événement :

Plainte - travaux non autorisés en milieu hydrique

Autre :

Situation maîtrisée : Oui

Non (risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'événement : Terrain où plusieurs contaminant était laissé. Ex: Chaudière d'huile, machine à laver, compresseur à frigo, vieille fournaise, etc. Le propriétaire du terrain a fait bulldozer le terrain en enterrant sous la terre tout ces contaminants, et en dirigeant ces rebus vers la Rivière Saint-Charles au fond du terrain. Arbres arrachés.

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit (s) en cause :

Matières résiduelles - Débris de constru

Détail : Chaudière d'huile, machine à laver, compresseur à frigo, fournaise, etc.

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : ----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : ----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) : Articles 53-54 de la L.A.D.

Fonction : Articles 53-54 de la L.A.D.

N° de téléphone : Articles 53-54 de la L.A.D.

Organisme : Articles 53-54 de la L.A.D.

Nom personne à rappeler :

Fonction :

N° de téléphone : - #

ou IDEM à précédent

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : - #

Nom (personne ou cie) du responsable présumé de l'urgence (si différent) : André Chenaille

Adresse :

N° de téléphone : - #

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat ou Différé

N° de région : DR-16 Montérégie

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE :

Nom de l'intervenant de garde UE :

Heure du retour d'appel :

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 14h40

Signature COG :

DATE : 2014-11-07

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Villa 450 370-4770

357

Villa Au Courant

Louis CHARBONNÉAU, IAS, max.

Intervention : <input type="checkbox"/> Signalement <input type="checkbox"/> Téléphonique <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> dossier transféré au CCEQ, secteur -----	<input type="checkbox"/> dossier transféré à autre secteur :
Commentaires :	
Signature intervenant UE : _____ DATE : _____	
Commentaires :	
Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____	

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec 

Atlas SAGO

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Métadonnées

RÔLE DE L'ANNÉE 2013	
MATRICULE	
Municipalité :	Salaberry-de-Valleyfield (70052)
Matricule :	601505139100000000

CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION	
Nombre de logements :	
Nombre d'autres locaux :	
Nombre d'étages :	
Type de bâtiment :	
Utilisation prédominante de l'unité :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)
Année de construction originelle du bâtiment principal :	

ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION	
Boulevard HEBERT (ST)	

DESCRIPTION DU TERRAIN	
Mesure linéaire en front (m) :	26,82
Superficie totale (m ²) :	1798,54
Superficie zonée agricole (m ²) :	

LOTISSEMENT	
Numéro de lot	

NOM ET ADRESSE POSTALE DU OU DES PROPRIÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER DE 2013			
Numéro	Nom et adresse postale	Type de possession	Date d'inscription au rôle
001	LES TERRES DU SOLEIL INC. 800 RANG 2 STE-CLOTILDE-DE-CHATEAUGUAY QC J0L1W0	Propriétaire	2006-05-19

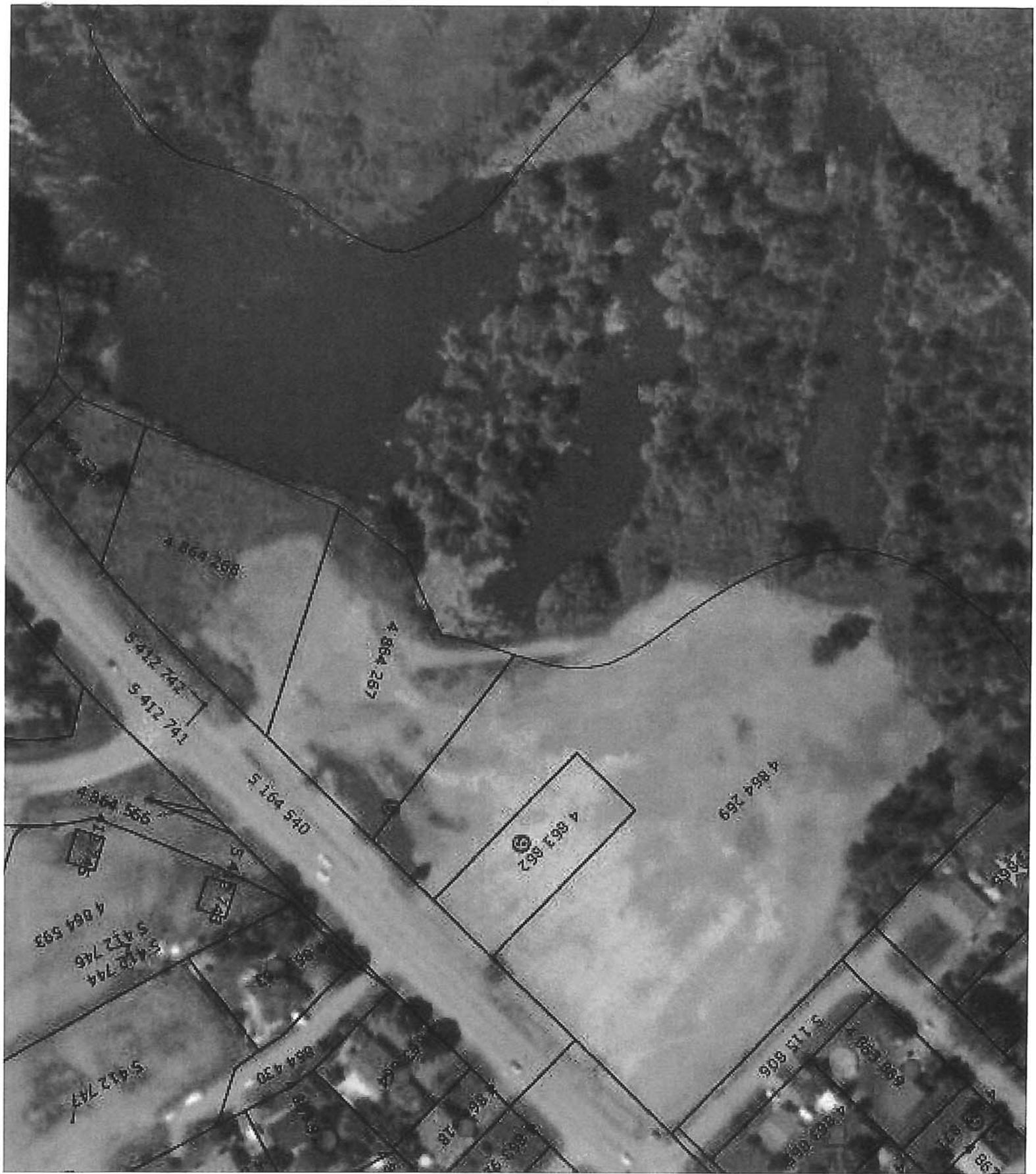
Québec 

© Gouvernement du Québec, 2009



Articles 53-54 de la L.

Salaberry-de-Valleyfield, Q



1 Identification

Date de l'inspection : 2014-12-04	Heure d'arrivée : 13h16	Heure de départ : 14h23
Inspecteur : Suzanne Fisette		Accompagnée de : Julie Venne

N° intervention : 300933368	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-16-01-0942900	N° du rapport d'inspection : 401212715
N° demande : 200414325	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant du remblai de matières résiduelles en bande riveraine de la rivière Saint-Charles	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Les Terres du Soleil inc.	
Nom usuel du lieu : Les Terres du Soleil inc.	
N° du lieu : X2152736	Type de lieu : berge, rive
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 4 864 269	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,280183333300;-74,071916666700	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Terres du Soleil inc.	Propriétaire	800, Rang 2 Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (Québec) J0L 1W0	18518720

Conditions météo
Soleil, - 6°C

Personnes rencontrées	<input type="checkbox"/> SO	
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D.

Mode d'identification
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Articles 53-54 de la L.A.D.

Plainte	<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 25	Nombre de photos annexées au rapport : 25
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Suzanne Fisette avec un appareil photo de type Canon Powershot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\fissu02\7430-16-01-0942900\2014-12-04	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-------------------------------	--

Autres pièces annexées au rapport	<input type="checkbox"/> SO
-----------------------------------	-----------------------------

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte de l'inspection et des milieux humides
<input checked="" type="checkbox"/> Info	2	Nom et adresse du propriétaire
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Une plainte a été reçue en août 2011, concernant du remblai en bande riveraine. Mme Catherine Dion est allée inspecter, et a conclu que le remblai n'était pas en bande riveraine (voir rapport 400870206).

Une nouvelle plainte a été reçue concernant du remblai de matières résiduelles en bande riveraine, en 2014.

3 Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux de l'inspection à l'heure pour mon rendez-vous avec Mme Julie Venne, du secteur municipal.

Je constate un déboisement par la présence d'arbres coupés laissés sur le sol, et de souches, près de la rivière Saint-Charles (voir photos 4 et 5 et panoramas 1, 2 et 6). Ça semble récent car il n'y a pas de repousses. J'en fais le tour avec mon GPS en mode trace (voir annexe 1).

Je marche toute la longueur de la bande riveraine pour voir s'il y a des matières résiduelles dans la bande riveraine. J'en vois à un endroit, dans la bande riveraine (voir annexe 1 et photos 9 et 10) et dans le littoral (photos 7 et 8). Il y a aussi un remblai à cet endroit, en limite de la bande riveraine, et je peux voir des matières résiduelles qui dépassent à quelques endroits, comme du métal, des planches peinturées, un dormant de chemin de fer, des pneus (voir photos 12, 13, 14 et 15).

Un homme vient à notre rencontre, Julie lui explique la raison de notre visite. Il se présente, **Articles 53-54 de la L.A.D.** le plaignant. Il dit qu'il y a beaucoup de matières résiduelles dans l'eau, qu'on ne peut plus voir, ainsi que dans le remblai. Selon lui, ça a eu lieu cet été et l'an passé. Il a des photos le prouvant. Il affirme aussi que des étangs où des tortues et grenouilles venaient ont été remblayés dans la bande riveraine. **Articles 53-54 de la L.A.D.** nous quitte.

Je remarque des traces de machinerie lourde menant à l'endroit où les matières résiduelles sont apparentes (voir photo 11).

Je reviens au déboisement, je mesure la bande riveraine à l'aide d'une roulette, et je constate que les branches ont été déposées dans la bande riveraine (voir photos 3 et 16).

Je mesure ensuite la bande riveraine à l'endroit où il y a un remblai de matières résiduelles près de la rivière (voir photo 17). Je constate qu'il y a des tas de branches dans la bande riveraine.

Je quitte les lieux à 14h23.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Je constate qu'une inspection a eu lieu à cet endroit en 2011 (voir rapport 400870206).

J'ai vérifié si le milieu est consigné sur les cartes de milieux humides. Il l'est (voir annexe 1).

J'ai mesuré la superficie du déboisement sur l'Atlas géomatique, à l'aide de mon tracé GPS et de l'outil 'mesure' de l'Atlas. Il est d'environ 2000 mètres carrés.

J'ai vérifié auprès de la municipalité qui est le propriétaire du lot (voir annexe 2). Il s'agit de 'Les Terres du Soleil inc.'. Le rôle d'évaluation établi que le secteur est résidentiel, ce qui permet de conclure que les travaux sont réalisés à des fins autres que commerciale, industrielle, publique, d'accès publique ou municipale. De ce fait, l'encadrement de ces travaux relève de la réglementation municipale.

5 Conclusion

J'ai constaté de la coupe d'arbres et du remblai en bande riveraine, mais étant sur un terrain privé, c'est un cas qui relève de la municipalité. Le secteur municipal du MDDELCC s'occupera de signifier le manquement en lien avec les matières résiduelles (voir rapport 401206362).

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande communiquer avec la municipalité afin de les informer de leur juridiction dans ce dossier. Je recommande également de fermer l'intervention.

Rédigé par : Suzanne Fiset

Signature :

Date de signature :

14/01/15

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date :

2015-01-14

Commentaires :



Panorama 1 (IMG_4409, IMG_4410, IMG_4411 et IMG_4412)



Panorama 2 (IMG_4413, IMG_4414 et IMG_4415)



Photo 3 (IMG_4416)



Photo 4 (IMG_4417)



Photo 5 (IMG_4418)



Panorama 6 (IMG_4419, IMG_4420, IMG_4421 et IMG_4422)



Photo 7 (IMG_4423)



Photo 8 (IMG_4424)



Photo 9 (IMG_4425)



Photo 10 (IMG_4426)



Photo 11 (IMG_4427)



Photo 12 (IMG_4428)



Photo 13 (IMG_4429)



Photo 14 (IMG_4430)



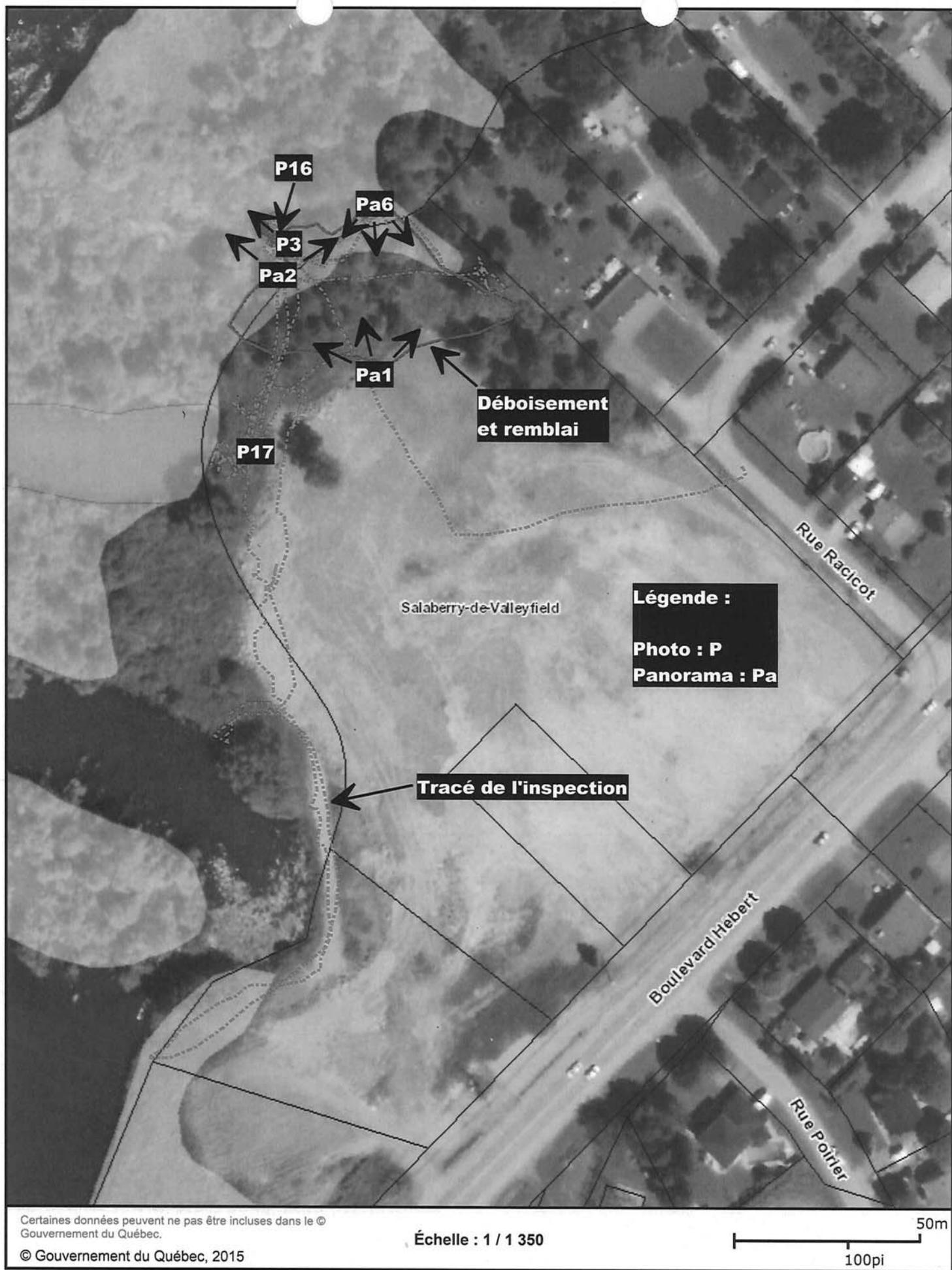
Photo 15 (IMG_4431)



Photo 16 (IMG_4432)



Photo 17 (IMG_4433)



ANNEXE 1

Fiche de l'immeuble	Cadastres	Évaluation	Sommaire des taxes	Taxes foncières annuelles
Taxes foncières complémentaires	Autres taxes	Notes		

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 8 janvier 2015, 11h02. Des modifications éventuelles au rôle de taxation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

8 janvier 2015

11h02



Rôle de taxation

Fiche de l'immeuble

[Retour au menu](#)



Désignation de l'immeuble

Adresse : BOULEVARD HEBERT (ST)

Ville : VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Secteur :

Matricule : 5915-96-9255-3-000-0000

Cadastre principal : 4864269

Propriétaires principaux : LES TERRES DU SOLEIL INC.

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie zonée EAE	Superficie totale EAE
188.69 m	179.92 m	25 953.100 m2		

Nombre d'unités

Nbre logements	Nbre commerces	Total
0	0	0

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non		9100					Non

Cadastres

[Retour au menu](#)



Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
4864269			21 559.800 m2
4864268			4 393.300 m2

ANNEXE 2

Évaluation

[Retour au menu](#)

Rôle triennal : 2014 - 2016

	Terrain	Bâtiment	Immeuble	Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
Taxable	192 600 \$	0 \$	192 600 \$	192 600.00 \$	2012/07/01	1.0000	100.00
Exempt	0 \$	0 \$	0 \$				
Total	192 600 \$	0 \$	192 600 \$				
				Mutation			
				194 526.00 \$	2015/01/01	1.0100	

Rôle triennal : 2011 - 2013

	Terrain	Bâtiment	Immeuble	Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
Taxable	120 400 \$	0 \$	120 400 \$	120 400.00 \$	2009/07/01	1.0000	100.00
Exempt	0 \$	0 \$	0 \$				
Total	120 400 \$	0 \$	120 400 \$				
				Mutation			
				132 440.00 \$	2013/01/01	1.1000	

Étalement dans le rôle : 2014 - 2016

Salaberry-de-Valleyfield n'utilise pas le principe d'étalement

Sommaire des taxes en 2014

[Retour au menu](#)

Total taxes foncières annuelles :	1 444.50 \$
Total taxes foncières complémentaires :	0.00 \$
Total autres taxes :	0.00 \$
Grand total des taxes :	1 444.50 \$

Taxes foncières annuelles en 2014

[Retour au menu](#)

Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2014	RÉSIDENTIEL BASE	Évaluation		G	192 600.00	0.750000	1 444.50 \$
Total taxes foncières annuelles :							1 444.50 \$

* Types de taxes

G: taxe générale

R: taxe de règlement

U: versement unique

Taxes foncières complémentaires en 2014

[Retour au menu](#)

Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
Aucune taxe foncière complémentaire pour ce dossier en 2014							

Autres taxes en 2014

[Retour au menu](#)

Date de facturation	Taxe	Montant
Aucune taxe diverse pour ce dossier en 2014		

Notes

[Retour au menu](#)

- Il est possible que des taxes d'améliorations locales pour des travaux municipaux décrétés par règlement d'emprunt s'appliquent.

Longueuil, le 29 janvier 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Les Terres du Soleil inc.
800, Rang 2
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (Québec) J0L 1W0

N/Réf. : 7510-16-01-0921500
401208669

Objet : Présence de matières résiduelles dans un lieu non autorisé, Les Terres du Soleil inc., Salaberry-de-Valleyfield (Lot 4 864 269)

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 4 décembre 2014 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles (pneus, métal, planches de bois, branches et souches mortes) ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2
- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir entreposé des matières résiduelles.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et 22

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

...2

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 325 ou à l'adresse courriel jonathan.davies@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

JD/JV/jl


Jonathan Davies
Chef d'équipe, secteur municipal

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-12-04 Heure d'arrivée : 13 h 14 Heure de départ : 14 h 22
Inspecteur : Julie Venne Accompagné de : Suzanne Fisette

N° intervention : 300924149 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7510-16-01-0921500 N° du rapport d'inspection : 401206362
N° demande : 200414325 Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Salaberry de Valleyfield, Matières résiduelles, près du [Articles 53-54 de la L.A.D.]

Lieu inspecté
Nom du lieu : Les Terres du Soleil inc.
Nom usuel du lieu : ancien site des serres Moojkind
N° du lieu : X2126604 Type de lieu : terrain sans usage précis
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 3825 boul. Hébert, Salaberry-de-Valleyfield J6S 6C4
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,278466666700;-74,071550000000

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Terres du Soleil inc.	Propriétaire du terrain	800, Rang 2 Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (Québec) J0L 1W0	18518720

Conditions météo
Soleil, -5°C

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
[Articles 53-54 de la L.A.D.]	Articles 53-54 de la L.A.D.	[Articles 53-54 de la L.A.D.]

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : [Articles 53-54 de la L.A.D.]

Plainte SO
Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 21 Nombre de photos annexées au rapport : 18
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Julie Venne avec un appareil photo de type Sony Cyber-shot DSC-TF1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\venju01\7510-16-01-0921500\2014-12-04
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les photos DSC00450, DSC00451, DSC00452, DSC00455, DSC00456, DSC00457, DSC00462, DSC00463 et DSC00464 qui ont été assemblées en panorama à l'aide du logiciel Arcsoft Panorama Maker 4.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Emplacement du lieu inspecté
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	2	Registraire des entreprises du Québec

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Inspection pour vérifier le bien-fondé d'une plainte pour matières résiduelles en bande riveraine à Salaberry-de-Valleyfield, Les Terres du Soleil, boulevard Hébert/rue Racicot.

3 Description de l'inspection

Nous arrivons sur les lieux de l'inspection vers 13h14. Le terrain possède une très grande superficie (panorama 3).

Nous marchons en direction de la Rivière St-Charles et nous arrivons sur une partie complètement déboisée (photo 1, panorama 2 et carte). Ma collègue, Suzanne Fisette, mesure la superficie à l'aide de son GPS. Celle-ci est d'environ 2000 mètres carrés.

Nous constatons qu'il y a plusieurs amoncellements de branches mortes, de troncs d'arbres et de souches en bordure ainsi qu'à l'intérieur d'un marécage (panorama 1). Ma collègue mesure la distance entre le marécage et les amoncellements à l'aide d'un odomètre à roulette. Lors de cette inspection, ma collègue s'est occupée de prendre les informations en lien avec le milieu naturel touché. Pour connaître les détails, il est possible de consulter son rapport d'inspection sous le # 401212715.

Nous continuons notre chemin sur le bord de l'eau. Dans l'eau gelée, nous notons la présence de gros pneus, de métal et de plastique (photos 3 et 4). Nous constatons la présence de plusieurs amas de branches mortes dans lesquels nous observons quelques déchets, tels que du métal, des pneus, des planches de bois ainsi que des billots de bois (photos 2, 5 à 9)

Un citoyen vient à notre rencontre, **Articles 53-54 de la L.A.D.** Il nous mentionne qu'il y a plusieurs matières résiduelles enfouies sous la terre et dans l'eau. Toutefois, avec la présence de la glace, il nous est impossible de le constater. Il mentionne avoir des photos datées des matières résiduelles que l'on peut retrouver sous la terre. Je lui remets donc ma carte professionnelle afin qu'il puisse me les faire parvenir par courriel.

Nous quittons les lieux de l'inspection vers 14h22.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

2014-12-08 : le numéro de lot est le 4 864 269. De plus, l'Atlas géomatique identifie le milieu humide comme étant un marécage.

5 Conclusion

En conclusion, je constate les manquements suivants :

- Article 66 alinéa 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Article 22 alinéa 2 et 115.25 (2) de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

1	<p>Manquement : Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.</p> <p>Référence légale : Article 66 alinéa 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur)</p> <p>Explication : Il y a quelques résidences à proximité du terrain.</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)</p> <p>Explication : Les matières résiduelles nuisent à l'environnement puisqu'on en retrouve directement au sol et dans l'eau.</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)</p> <p>Explication : Les matières résiduelles peuvent être enlevées.</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur)</p> <p>Explication : Milieu sensible : présence de faune.</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
2	<p>Manquement : Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir déposé des matières résiduelles (pneus, branches et souches mortes, métal et</p>	

plastique) dans un marécage et dans un cour d'eau. Référence légale : Article 22 alinéa 2 et 115.25 (2) de la Loi sur la qualité de l'environnement	Degré de gravité des conséquences : mineur
Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Il y a quelques résidences à proximité.	
Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré) Explication : Les matières résiduelles nuisent à l'environnement puisqu'on en retrouve directement au sol et dans l'eau. Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : Les matières résiduelles peuvent être enlevées et le marécage peut être restauré.	
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Milieu sensible : présence de faune.	

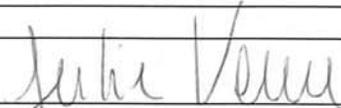
Facteurs aggravants	<input type="checkbox"/> SO
<input type="checkbox"/> Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :	
<input type="checkbox"/> Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	
<input checked="" type="checkbox"/> Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour. Article 66 al.2 et article 22 al.2 (115.25 (2)) de la LQE	
<input type="checkbox"/> Autre facteur aggravant à considérer :	

Facteurs atténuants	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------------------	--

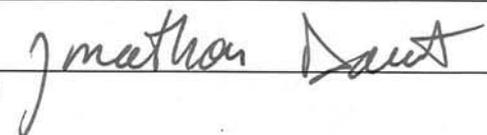
6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur avec facteurs aggravants

Ainsi, je recommande qu'un avis de non-conformité soit envoyé à l'intervenant concernant l'article 66 al.2. Concernant l'article 22 al.2 la recommandation sera émise par ma collègue au CCEQ, secteur hydrique et naturel. Il possible de consulter son rapport # 401212715. Je recommande également d'évaluer la possibilité d'émettre une sanction administrative pécuniaire.

Rédigé par : Julie Venne	
Signature : 	Date de signature : 2015-01-06

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jonathan Davies	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2015-01-07
Commentaires :	

PHOTOS

Les Terres du Soleil - Boulevard Hébert/Rue Racicot, Salaberry-de-Valleyfield



DSC00454 (Small).JPG
Photo 1 : partie déboisée



DSC00458 (Small).JPG
Photo 2 : présence de morceau de métal enfoui



DSC00459 (Small).JPG
Photo 3 : cours d'eau gelée avec pneu et morceau de métal

PHOTOS

Les Terres du Soleil - Boulevard Hébert/Rue Racicot, Salaberry-de-Valleyfield



DSC00460 (Small).JPG

Photo 4 : présence de débris dans l'eau gelée (plastique (en rouge), pneu (en bleu))



DSC00461 (Small).JPG

Photo 5 : présence de pneu dans le remblai



DSC00466 (Small).JPG

Photo 6 : présence de branches mortes

PHOTOS

Les Terres du Soleil - Boulevard Hébert/Rue Racicot, Salaberry-de-Valleyfield



DSC00467 (Small).JPG

Photo 7 : présence de branches mortes, de planches de bois et de billots de bois (de type chemin de fer)



DSC00468 (Small).JPG

Photo 8 : présence de planches de bois, de métal (en bleu) et branches mortes



DSC00470 (Small).JPG

Photo 9 : amas de branches mortes en bordure du cours d'eau gelée

PHOTOS

Les Terres du Soleil - Boulevard Hébert/Rue Racicot, Salaberry-de-Valleyfield



Panorama 1 (Small).JPG

Panorama 1 : vue sur les branches et les souches mortes, poussées dans le marécage (eau, phragmite)



Panorama 2 (Small).JPG

Panorama 2 : vue sur la partie déboisée



Panorama 3 (Small).JPG

Panorama 3 : vue d'ensemble des terres prise vers le boulevard Hébert

CARTE

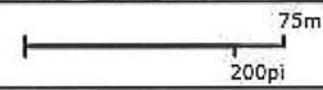
Les Terres du Soleil - Boulevard Hébert/Rue Racicot

Les Terres du Soleil
Salaberry-de-Valleyfield



- Milieux humides détaillés
MDOEFP-CIC
- Non classée
 - Eau peu profonde
 - Marais
 - Milieu humide potentiel
 - Marécage
 - Prairie humide
 - Tourbière ouverte fen (minérotrophe)
 - Tourbière ouverte bog (ombrotrophe)
 - Tourbière boisée
- Milieux humides potentiels
- SIEF version 2010 (MRNF)
 - SIEF version 2009 (MRNF)
 - Milieux humides potentiels 2008 (MDEP)
 - Plans écorégionaux (CIC)
- Hydrographie BDTQ (ponctuelle)
- Barrage
 - Barrage de castor
 - Barrage hydroélectrique
 - Cours d'eau

Échelle : 1 / 2 000



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2014



Préparé par:
Julie Venne
Municipal Longueuil (C)
2014-12-08